

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2019/01/22-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 janvier 2019, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°85-1118 du 18 octobre 1985 relatif aux activités de formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 07 décembre 2018 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Tarifs DAEU Sonate

Le conseil d'administration approuve les tarifs du DAEU SONATE à compter de l'année 2019/2020. Ces tarifs sont détaillés dans le document annexé à la présente délibération.

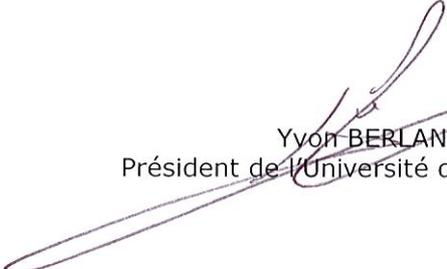
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 22 janvier 2019


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



**Document soumis à l'approbation du Conseil d'administration du
 22 janvier 2019 et ayant reçu l'avis favorable
 de la CFVU du 7 décembre 2018**

**Tarifs DAEU SONATE
 A compter de l'année universitaire 2018/2019**

	1^{ère} inscription	Réinscription
DAEU COMPLET	1070 €	500€
DAEU modulaire		
1 module	170 €	
2 modules	320 €	
3 modules	470 €	
4 modules	620 €	
5 modules	770 €	
6 modules	920 €	
DAEU modulaire (suite à un DAEU complet ou obtention d'1 ou plusieurs modules)		
1 module		120 €
2 modules		240 €
3 modules		360 €
4 modules		480 €
5 ou 6 modules		500 €

